

**PROPOS LIMINAIRE DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU SUJET DU
RECRUTEMENT SPECIAL DE 2000 TITULAIRES DU
DOCTORAT OU DU PHD DANS LES UNIVERSITES D'ETAT**

Yaoundé, le 17 décembre 2019

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Au terme de la première phase de l'opération de recrutement spécial de 2000 titulaires du Doctorat ou du PhD ordonnée par le Chef de l'Etat au profit des universités du Cameroun, il me fait plaisir de m'entretenir avec vous sur les modalités de déroulement de cette opération ainsi que sur les résultats obtenus à ce jour.

Avant que d'en arriver là, vous voudrez bien me permettre d'exprimer la gratitude de toute la communauté universitaire au Président de la République, son excellence Paul BIYA, qui a placé l'enseignement supérieur au cœur de ses préoccupations en prescrivant ce recrutement spécial. Il ne vous échappera pas que la décision de recrutement de 2000 jeunes docteurs dans les universités d'Etat constitue la première décision forte du Chef de l'Etat dès l'ouverture du présent septennat. Nous l'avons ressenti comme une grande marque de sollicitude à l'endroit de notre secteur d'activité.

C'est vous dire que nous mesurons toute l'ampleur de cette mesure présidentielle qui va considérablement changer le paysage universitaire camerounais. Aussi bien dans les campus universitaires qu'au sein du Ministère de l'enseignement supérieur et dans les familles camerounaises, cette mesure a été accueillie dans l'allégresse parce qu'elle constitue un important catalyseur académique, social et professionnel aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants et les responsables administratifs.

Je suis aussi bien aise d'exprimer ma gratitude et celle de l'ensemble de la communauté universitaire à M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Chief Dr Joseph DION NGUTE, pour sa haute et constante sollicitude à l'endroit de la jeunesse universitaire. Je remercie le Pr Séverin Magloire Fouda, Ministre Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui est le président de la commission centrale de supervision du recrutement spécial prescrit par le Chef de l'Etat. Il a conduit les travaux avec maestria, rigueur et méthode.

Je félicite les Vice-Chancellors et les Recteurs des Universités d'Etat qui, avec le concours de leurs collaborateurs (chefs de département, assemblée des départements, doyens, conseils d'établissement, CCRA (Commissions consultatives de recrutement des assistants), ont abattu un travail colossal, dans l'objectivité scientifique et la rigueur méthodologique.

Je sais gré à tous les enseignants de nos Universités qui ont pris une part active au processus, pour leur pro-activité et leur abnégation.

Pour que vous compreniez parfaitement la justesse de l'acte présidentiel, je voudrais vous donner quelques éléments d'analyse.

L'enseignement supérieur au Cameroun compte plus de 300 000 étudiants inégalement, répartis entre les 79 établissements que comptent les 08 universités d'Etat. Cette masse estudiantine était jusque-là encadrée par 4132 enseignants, ce qui faisait un ratio global d'un enseignant pour 72 étudiants. Ce ratio était d'un enseignant pour

40 étudiants dans les grandes écoles, il atteignait parfois le pic d'un enseignant pour 105 étudiants dans certaines Facultés classiques.

Nous pouvons compléter le tableau en indiquant que certains établissements, nouvellement créés, à l'instar de l'Ecole normale supérieure de Bertoua, l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique d'Ebolowa, la Faculté de médecine et des sciences pharmaceutiques de Garoua, la Faculté de médecine et des sciences biomédicales de l'Université de Dschang, l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Bamenda ne disposaient pas d'enseignants propres. Nous avons dû leur affecter des enseignants prélevés dans d'autres établissements du même type et recommandé de faire recours aux vacataires.

Avec ce recrutement, tous ces établissements auront un personnel approprié, à la dimension de leurs attentes, tout comme les enseignants qui y officient pourront revenir à des charges d'enseignement plus acceptables.

Relativement aux modalités de déroulement de cette opération, je tiens à rappeler qu'il s'agit d'une opération spéciale. A ce titre, elle a été encadrée par des textes particuliers qui sont venus compléter l'arsenal réglementaire disponible. Je voudrais dire par là que nous n'avons pas dérogé aux textes classiques de recrutement dans les universités mais que le dispositif s'est enrichi de mesures nouvelles.

De façon pratique, deux documents nous ont servi de boussole dans cette opération.

1. La directive du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, datant du 13 novembre 2018 et fixant le cadre général de l'opération.
2. L'arrêté n°132/CAB/PM du 10 décembre 2018 fixant les modalités de déroulement de l'opération.

Ce second document énonçait les étapes qui devaient ponctuer l'opération ainsi que les instances habilitées à les conduire. Ces étapes étaient les suivantes :

1. Dépôt des dossiers dans les Rectorats des universités ;
2. Audition des candidats par les jurys établis par les Chefs d'Etablissement ;
3. Etude des dossiers au sein des Conseils de Département ;
4. Etude des dossiers au sein des Conseils de Faculté ;
5. Etude des dossiers au sein des Commissions consultatives de recrutement des Assistants ;
6. Etude des dossiers et des requêtes au sein du Comité technique siégeant au MINESUP ;
7. Etude et validation des candidatures au sein de la Commission centrale de supervision du recrutement placée sous l'autorité du Ministre, Secrétaire général des services du Premier Ministre.

Je tiens à dire que toutes ces instances ont effectivement siégé. Il me souvient par exemple que le Comité technique a tenu pas moins de cinq séances dans le but de procéder aux arbitrages nécessaires et de se prononcer sur les requêtes des candidats. Les Recteurs et les Vice-

chancellors des universités ont été invités à siéger au sein de ce Comité technique afin de s'assurer que les intérêts de leurs universités sont bien défendus.

Autant souligner que les listes publiées à ce jour par le Président de la Commission centrale de supervision sont le fruit d'un large consensus entre les enseignants d'une part et les responsables administratifs d'autre part. Aucun étudiant retenu à une instance inférieure n'a été disqualifié au niveau supérieur. Nous avons tenu à respecter ce principe pour que les Départements se reconnaissent dans les choix opérés.

Cependant, il est arrivé que certaines universités ou tout au moins certains établissements soient en manque de candidats dans certaines spécialités alors que ces candidats étaient en surnombre dans d'autres universités. Dans ces cas, le Comité technique, en accord avec les chefs des institutions universitaires, a dû faire des redéploiements en mutualisant les candidatures disponibles. C'est pour cela que vous constaterez que certains candidats sont proposés à des postes dans des universités où ils n'ont pas postulé. Cela nous permettait de donner des enseignants à des établissements qui n'en auraient pas eu si nous étions restés figés sur la répartition de départ.

Au terme de tous ces arbitrages, 1237 candidats sont proposés au recrutement, soit 909 candidats sans emploi, 287 candidats déjà titulaires d'un emploi et provenant d'autres corps de métiers, 46 candidats provenant de la diaspora.

La répartition régionale des candidats est la suivante :

Adamaoua : 30 admis, soit un pourcentage de 2,4 % ;
Centre : 272 admis, soit un pourcentage de 21,9 % ;
Extrême-nord : 91 admis, soit un pourcentage de 7,3 % ;
Est : 21 admis, soit un pourcentage de 1,7 % ;
Littoral : 86 admis, soit un pourcentage de 6,9 % ;
Nord : 20 admis, soit un pourcentage de 1,6 % ;
Nord-ouest : 152 admis, soit un pourcentage de 12,2 % ;
Ouest : 437 admis, soit un pourcentage de 35,2 % ;
Sud : 67 admis, soit un pourcentage de 5,4 % ;
Sud-ouest : 66 admis, soit un pourcentage de 5,3 %.

Comme vous pouvez le constater, les différentes commissions ont veillé à ce que toutes les régions soient représentées. Néanmoins, il subsiste de grands écarts entre certaines régions et d'autres. Vous verrez par exemple que le Nord est à 1,6 % alors que l'Ouest est à 35,2 %. Cela est dû simplement au fait que le Nord avait très peu de candidats alors que l'Ouest en comptait beaucoup.

A la faveur de ce recrutement spécial, nos universités vont se rapprocher des standards exigés par les universités en matière de ratio d'encadrement. Ainsi, dans les établissements technologiques, nous serons à un ratio d'un enseignant pour 30 étudiants, tandis que, de manière générale, dans les Facultés classiques, nous serons à un enseignant pour 60 étudiants.

Ces ratios vont certainement s'améliorer puisque, comme vous le savez, nous allons entamer, dès le mois de janvier, la deuxième phase pour laquelle nous aurons à recruter 500 nouveaux enseignants. La

troisième phase, quant à elle, se déroulera en 2021 et permettra de recruter 500 autres enseignants.

Ladies and gentlemen

This is an opportunity for me to sincerely congratulate the candidates who have been selected at the end of this process. I invite them to honor the President of the Republic, Head of State, **His Excellency Paul BIYA**, who offered them the opportunity to join the prestigious corps of Higher Education. As for those who have not been retained, I invite them to be patient, since they will have the opportunity to catch up next month. They were not unworthy, but we had the duty to retain only One thousand, two hundred and thirty seven (1,237) out of the One thousand, eight hundred and eighty eight (1,888) applications received. I can understand their disappointment and bitterness but I would like to invite them to transcend this bitterness to project themselves towards the new deadline. We are waiting for them and will listen to their request.

Finally, while thanking you for having responded to our invitation, I would like to ask you to help us disseminate the right information about this special operation in order to usefully clarify public opinion and help dispel misunderstandings and false information. As for me, in my administration, we want to assure you of our good faith and to guarantee you that if by chance errors were found, my services would do their best to carry out the necessary verifications and to propose adequate corrections.

Thank you for your kind attention